Challans Gois Communauté

CHALLANS GOIS COMMUNAUTE

**PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL**

# REGLEMENT GRAPHIQUE

Prescrit le 16 / 11 / 2017

Arrêté le 15 / 02 / 2024

Approuvé le .....

Annexé à la délibération,

Monsieur le Président,

## Beauvoir-sur-Mer - Bourg

atelierurbanova urbanisme et architecture

Eric ENOM // ATELIER de l'ENVIRONNE Paysagiste conseiller

Eau-Mega

CABINET COUDRAY

### Légende

- Limite communale
- Bâti Dur
- Bâti Léger
- Parcelle
- Espace Proche du Rivage

**PRESCRIPTIONS**

**Elements de patrimoine (Art. L151-19 Code Urbanisme)**

- Immeuble remarquable protégé
- Elément de petit patrimoine remarquable protégé
- Espace public remarquable protégé
- Elément de petit patrimoine remarquable protégé
- Espace public remarquable protégé
- Immeuble remarquable protégé
- Site bâti remarquable protégé
- Secteur remarquable protégé

**Eléments de paysage et de continuité écologique (Art. L151-23 Code Urbanisme)**

- Arbre ou groupe d'arbres remarquable protégé
- Alignement d'arbres protégé
- Zone Humide protégée

**Secteurs couverts par une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)**

- Secteur concerné par une OAP Sectorielle

**OAP thématiques sur l'ensemble du territoire :**

- OAP thématique "Commerce"
- OAP thématique "Intensification et Mixité urbaines"
- OAP thématique "PCAET"
- OAP thématique "TVB et Lisières Urbaines"

**Autres prescriptions**

- Changement de destination au titre de l'article L151-11 du Code de l'urbanisme
- Linéaire commercial au titre de l'article L151-16 du Code de l'urbanisme
- Espace Boisé Classé protégé au titre de l'article L113-1 du Code de l'urbanisme
- Emplacement réservé au titre de l'article L151-41 du Code de l'urbanisme
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-sol au titre de l'article R151-34 du Code de l'urbanisme

0 100 200 m

**ZONAGE**

- U : Zone urbaine mixte
- Ua : Secteur coeur de bourg ou péricentralité Challans
- Ub : Secteur Challans coeur de ville
- Uc : Secteur Challans Bonne Fontaine
- UE : Zone urbaine à vocation économique
- UEao : secteur Parc Activ'Ocean
- UL : Zone urbaine à vocation d'équipements d'intérêt collectif
- UT : Zone urbaine à vocation touristique
- 1AU : Zone à urbaniser à vocation résidentielle
- 1AUE : Zone à urbaniser à vocation économique
- 1AUEc : Secteur dédié aux activités commerciales
- 1AUL : Zone à urbaniser à vocation d'équipements d'intérêt collectif
- 1AULes : Secteur dédié à l'enseignement et à la santé
- 1AUT : Zone à urbaniser à vocation touristique
- N : Zone naturelle et forestière
- Np : Secteur naturel protégé
- Nr : Secteur naturel remarquable
- Nrx : Secteur naturel remarquable interdit à l'aquaculture marine
- NE : STECAL à vocation économique
- NGV : STECAL à vocation d'accueil des gens du voyage
- NT : STECAL à vocation touristique
- NDPM : Zone naturelle du domaine public maritime
- A : Zone agricole
- Aeo : Secteur agricole dédié aux ENR de type éolien
- Aepr : Secteur agricole situé dans les espaces proches du rivage
- Aeprc : secteur agricole situé dans les EPR dédié à l'aquaculture marine
- Aeprx : Secteur agricole situé dans les EPR interdit à l'aquaculture marine
- Ap : Secteur agricole protégé
- AE : STECAL à vocation économique
- AL : STECAL à vocation d'équipements d'intérêt collectif
- APV : STECAL dédié aux ENR de type panneaux photovoltaïques
- AT : STECAL à vocation touristique

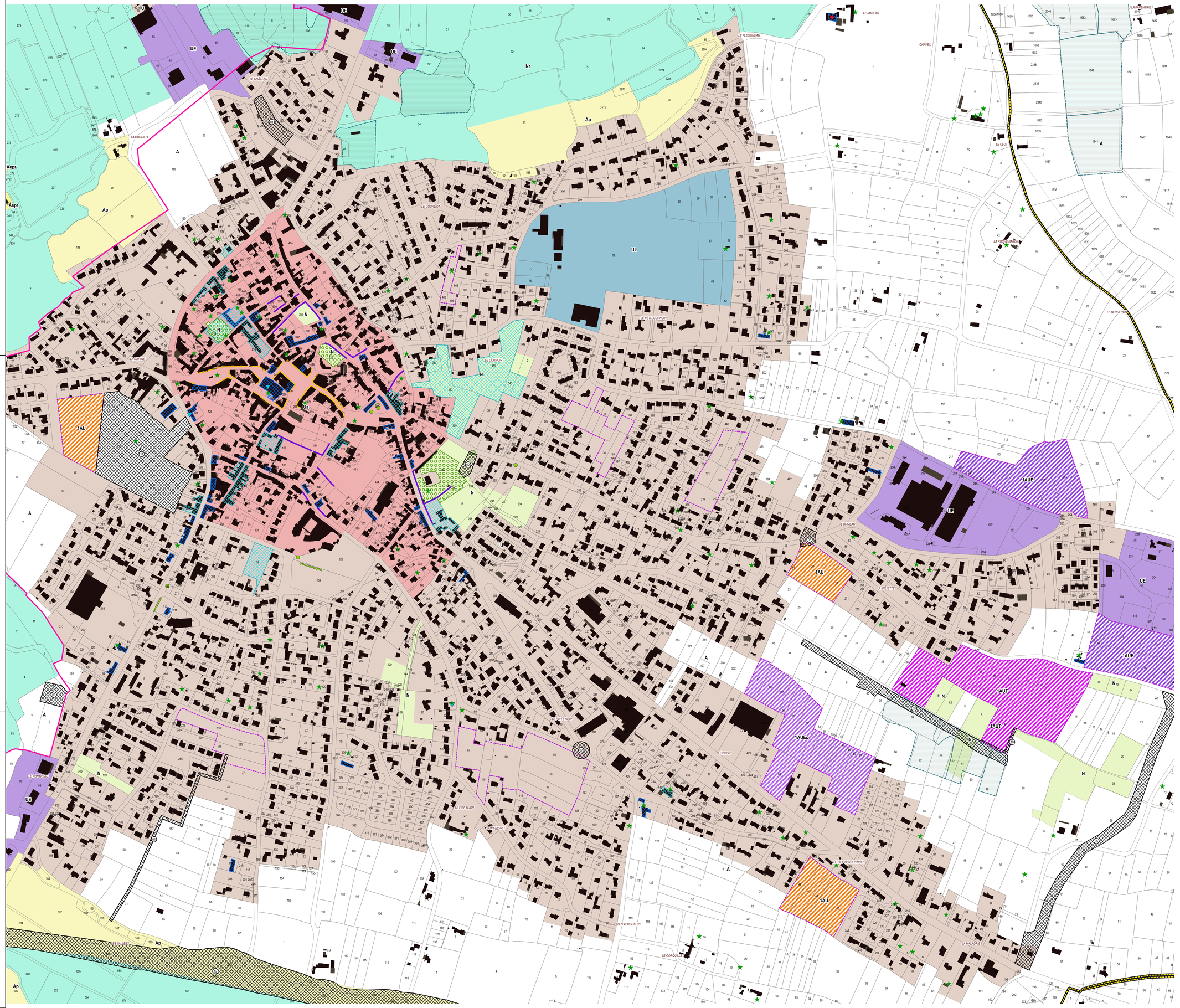


**LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES**

| Commune | N° | Libellé | Bénéficiaire | Surface (m²) |
|---|---|---|---|---|
| Beauvoir-sur-mer | 01 | Ouvrage public | Commune | 3017 |
| Beauvoir-sur-mer | 02 | Ouvrage public | Commune | 1053 |
| Beauvoir-sur-mer | 03 | Ouvrage public | Commune | 2009 |
| Beauvoir-sur-mer | 04 | Ouvrage public | Commune | 2975 |
| Beauvoir-sur-mer | 05 | Voie publique | Commune | 15187 |
| Beauvoir-sur-mer | 06 | Voie publique | Commune | 1004 |
| Beauvoir-sur-mer | 07 | Voie publique | Commune | 1012 |
| Beauvoir-sur-mer | 09 | Voie publique | Commune | 8967 |
| Beauvoir-sur-mer | 10 | Voie publique | Commune | 311 |
| Beauvoir-sur-Mer | 11 | Equipement d'intérêt général | Commune | 31000 |
| Beauvoir-sur-Mer | 12 | Voie de contournement | Département Vendée | 127106 |